



## **EUROPAN 15 EUROPAN FRANCE**

**Association European France**  
**16 bis, rue François Arago**  
**93100 MONTREUIL**  
**t. +33 1 48 57 72 66**  
**contact@europeanfrance.org**  
**www.europeanfrance.org**  
**9h30-18h30, du lundi au vendredi**

### **SECRETARIAT NATIONAL**

Alain Maugard, Président  
Barthélémy Raynaud, Vice-Président  
Corinne Bertone, Trésorière  
Isabelle Moulin, Secrétaire générale  
Octavie Steu, assistante de projet, administration et sessions  
Louis Vitalis, chargé de projets, publications, communication  
Paul Wolkenstein, assistant de projet, valorisation  
Pierre Humbert, apprenti, design graphique

### **COMPOSITION DU COMITE NATIONAL**

#### **Membres consultatifs**

François Adam, directeur de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP),  
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)  
Ministère de la Transition écologique et solidaire,  
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités  
territoriales  
Agnès Vince, directrice en charge de l'architecture et adjointe au directeur  
général des patrimoines, Ministère de la Culture,  
Hélène Peskine, directrice du GIP- EPAU, Europe des projets architecturaux et  
urbains

#### **Membres du conseil d'administration d'European France**

##### **Représentants du bureau d'european France**

Alain Maugard, Président European France  
Barthélémy Raynaud, Vice-Président European France  
Corinne Bertone, Trésorière European France

##### **Représentants de l'administration**

Corinne Langlois, Sous-direction de l'architecture et de la qualité de la  
construction, Direction générale des Patrimoines > Ministère de la Culture  
Hélène Peskine, secrétaire permanente, Plan Urbanisme Construction  
Architecture, Ministère de la Transition écologique et solidaire,

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

**Représentants de la maîtrise d'ouvrage**

Alain Bertrand, directeur général adjoint, samoa, Nantes  
Pascal Dayre, directeur de l'Action Foncière, ville de Paris  
Alain Garès, directeur général Europolia, Toulouse  
Yves Laffoucrière, directeur général d'Immobilier 3F  
Jean-Luc Poidevin, président de Villes&Projets, Nexity

**Concepteurs et experts**

Frédéric Bonnet, Obras architecture  
Olivier Meheux, TOA architectes  
Claire MONOD, architecte et urbaniste de formation, conseillère régionale Ile-de-France  
Bernard Reichen, architecte

**Membres de l'Assemblée générale d'Europan France**

Les membres du conseil d'administration ainsi que:

**- Représentants des villes participantes à la session European 14 :**

Brigitte Fouré, maire d'Amiens  
Christophe Béchu, maire d'Angers  
Pierre Mathonier, maire d'Aurillac  
Clément Rossignol Puech, maire de Bègles  
Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole  
Stephan de Faÿ, directeur général d'Euratlantique, Bordeaux  
Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, président de Grand Besançon  
Guy Lefranc, maire d'Evreux, président d'Evreux Porte de Normandie  
Philippe Rio, maire de Grigny  
Stéphane Raffalli, maire de Ris-Orangis  
Francis Kleitz, maire de Guebwiller  
Martine Aubry, maire de Lille  
Damien Castelain, président de la Métropole Européenne de Lille  
Bertrand Kern, maire de Pantin  
Jean Foisil, directeur stratégie, partenariats&expertises, EPFif  
Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole

**- Représentants des villes european concernées par les expérimentations en cours :**

Guy Lozano, maire de Seilh (E10)  
Stéphane Bois, directeur pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (E11)  
André Klein, maire de Savenay (E11)  
Pierre Barros, maire de Fosses (E12)  
Patrick Renaud, président de la CA de Roissy Pays de France (E12 et E13)  
Alain Louis, maire de Goussainville (E13)  
Marie-Claire Diuron, maire de Saint-Brieuc (E13)  
François Ouzilleau, maire de vernon (E13)  
Patrick Bessac, maire de Montreuil (E13)

Nicolas Binet, directeur général gip MRU Marseille (E12)  
Jean-Luc Bohl, président de Metz Métropole (E13)

**- Personnalités, anciens représentants des villes et collectivités :**

David Morgant, directeur de projets Urbains & Transport Banque  
Européenne d'Investissement  
Joël Batteux, Conseil économique et social et environnemental

**- Concepteurs et experts**

Jacques Floch, Président, Agence d'Etudes Urbaines de la Région  
Nantaise, remplacé par Patrick Rimbert, maire honoraire de Nantes  
Fabien Gantois, architecte et urbaniste  
Laurent Gravier, architecte et urbaniste  
Olivier Philippe, paysagiste, agence TER  
Pascal Rollet, architecte et urbaniste,  
Magali Volkwein, architecte et urbaniste  
Laurence Schlumberger-Guedj, architecte conseil de l'état

**- Membre du Conseil européen**

Alain Maugard, Président European France

**SITES ET PRIX DISPONIBLES**

9 sites: Auby, Champigny-sur-Marne, Floirac, Marseille, Pays-de-Dreux, Port-Jérôme,  
Rochefort Océan, Romainville, Saint-Omer.

18 prix sont à répartir par le jury entre projets lauréats et mentionnés. Le nombre des prix  
peut varier (+ ou -) sur décisions du jury au regard des projets sélectionnés.

**PUBLICITE DU CONCOURS EUROPEAN 14**

Le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ou le BOAMP (Bulletin Officiel  
d'Annonces des Marchés Publics) ou Le Moniteur.

## EXERCICE DE LA PROFESSION POUR LES ARCHITECTES ETRANGERS

### Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

#### Article 9

Modifié par Ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 - art. 2 JORF 27 août 2005

Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles 10 et 11 peuvent seules porter le titre d'architecte  
Les personnes morales inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après peuvent seules porter le titre de société d'architecture.  
L'inscription à un tableau régional ou à son annexe confère le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire national.

#### Article 10

Modifié par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 42

Sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional d'architectes les personnes physiques de nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui jouissent de leurs droits civils, présentent les garanties de moralité nécessaires et remplissent l'une des conditions suivantes :

1° Etre soit titulaire du diplôme d'Etat d'architecte ou d'un autre diplôme français d'architecte reconnu par l'Etat, et titulaire de l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrée par l'Etat, soit titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre étranger permettant l'exercice de la profession d'architecte et reconnu par l'Etat ;

2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre délivré par un Etat tiers, qui a été reconnu dans un Etat membre ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et qui leur a permis d'exercer légalement la profession dans cet Etat pendant une période minimale de trois ans, à condition que cette expérience professionnelle soit certifiée par l'Etat dans lequel elle a été acquise ;

Lorsque la période minimale de trois ans n'a pas été effectuée dans l'Etat qui a reconnu ledit diplôme, certificat ou titre, le titulaire doit être reconnu qualifié par le ministre chargé de la culture au vu des connaissances et qualifications attestées par ce diplôme, certificat ou titre et par l'ensemble de la formation et de l'expérience professionnelle acquises ;

3° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture, après examen de l'ensemble des connaissances, qualifications et expériences professionnelles pertinentes au regard de celles exigées par les règles en vigueur pour l'accès à l'exercice de cette profession, lorsque le demandeur ne bénéficie pas des diplômes, certificats et autres titres listés dans les annexes V, point 5. 7, et VI de la directive 2005 / 36 / CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Dans les cas mentionnés au 2° et au 3°, le ministre chargé de la culture peut exiger, pour l'inscription de l'intéressé au tableau de l'ordre, l'accomplissement d'une mesure de compensation ;

4° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture sur présentation de références professionnelles établissant que la personne s'est particulièrement distinguée par la qualité de ses réalisations dans le domaine de l'architecture après avis d'une commission nationale.

Les modalités d'application des 2°, 3° et 4° sont fixées par un décret en Conseil d'Etat.

#### *Article 10- 1*

*Créé par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 42*

L'architecte ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui est légalement établi dans l'un de ces Etats peut exercer la profession d'architecte en France de façon temporaire et occasionnelle sans être inscrit à un tableau régional d'architectes.

L'architecte prestataire de services est soumis aux règles et procédures relatives aux conditions d'exercice de la profession, à l'usage du titre professionnel, aux règles professionnelles ou déontologiques et disciplinaires applicables à la profession, ainsi qu'aux obligations d'assurance correspondant aux prestations envisagées.

L'exécution de ces prestations est subordonnée à une déclaration écrite préalable auprès du conseil régional de l'ordre des architectes lors de la première prestation. Cette déclaration est renouvelée une fois par an si le prestataire envisage d'exercer son activité professionnelle de façon occasionnelle au cours de l'année concernée ou en cas de changement matériel dans sa situation. Elle est accompagnée notamment des informations relatives aux couvertures d'assurance et autres moyens de protection personnelle ou collective.

Dans le cas où le prestataire ne bénéficie pas de la reconnaissance automatique des diplômes, le conseil régional de l'ordre des architectes procède à la vérification des qualifications professionnelles déclarées. A l'issue de cette vérification, et en cas de différence substantielle entre les qualifications professionnelles du prestataire et la formation exigée en France, le conseil régional de l'ordre des architectes propose au prestataire de se soumettre à une épreuve d'aptitude en vue de démontrer qu'il a acquis les connaissances et compétences manquantes devant une commission siégeant au Conseil national de l'ordre des architectes dont la composition est fixée par décret. Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article.

#### *Article 11*

*Créé par la loi 77-2 1977-01-03 JORF du 4 janvier 1977 rectificatif JORF 5 et 21 janvier 1977*

Les personnes physiques ressortissantes des Etats non membres de la Communauté économique européenne sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional sous les mêmes conditions de diplôme, certificat, titre d'architecture ou de qualification, de jouissance des droits civils et de moralité que les Français, si elles peuvent se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, elles peuvent néanmoins être autorisées à exercer la profession d'architecte, selon une procédure fixée par décret.

Le même décret précise les conditions dans lesquelles un architecte étranger peut, sans être inscrit à un tableau régional, être autorisé à réaliser en France un projet déterminé.

Pour tous les candidats ressortissants d'états membres de la communauté européenne ou d'un autre état tiers, doivent impérativement se référer aux articles ci-dessus et au décret et arrêté suivant :

Décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte

Arrêté du 17 décembre 2009 relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte, (à lire sur

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

L'architecte peut exercer à titre individuel sous forme libérale ou dans le cadre d'une société d'architecture (article 14 de la loi précitée)

## **PUBLICATIONS DES CONCOURS EUROPAN**

### **Résultats**

Europan France publie et diffuse les résultats et analyses de chaque session et nourrit par diverses contributions écrites les débats, au niveau national comme au niveau européen.

Plus d'une centaine d'ouvrages, catalogues des résultats en France, monographies de réalisations, ouvrages thématiques, etc, ont ainsi été publiés (éditions papier et site web) et sont disponibles sur demande auprès du secrétariat français.

Publications et vidéos sont consultables sur le site [www.europan-france.org](http://www.europan-france.org)

De nombreuses expositions ont été réalisées depuis le début d'Europan en France.

Europan France a notamment présenté une exposition consacrée à 5 processus de suites, inaugurée en novembre 2015 à l'ENSA Normandie. Depuis, cette exposition a été présentée à Bordeaux, en même temps que l'exposition nationale des résultats Europan 13. Elle a vocation à évoluer et voyager au cours des prochains événements Europan.

Europan a également organisé un événement pour fêter les 30 ans du concours les 13, 14 et 15 décembre 2018. Un film de 50 minutes, « En devenir », un livre écrit par Alain Maugard et Chris Younès, et un forum de deux jours de débats et rencontres, constituent une série de supports pour à la fois connaître et analyser les fondamentaux du concours, et les imaginer à nouveau pour les 30 années à venir.

[www.europan30ans.org](http://www.europan30ans.org)

### **REALISATIONS**

Les suites du concours sont lancées par Europan France dès l'annonce des résultats ; souvent l'expert-e de site ou de projet est missionné-e pour assister la ville et les équipes dans la mise en place d'une commande au plus près des résultats du concours.

Auparavant, dans les trois mois qui suivent l'annonce des résultats, Europan France organise des rencontres officielles d'échanges et de présentations des protagonistes et des projets (Rencontres Villes&Equipes), qui amorcent un travail in-situ repris en relai ensuite par les villes. Le PUCA subventionne certains processus des suites Europan.

### **Europan 14**

**1- Pantin** : « étude de conception urbaine sur le secteur des Portes de l'Ourcq » confiée à chacune des trois équipes primées, en cours de finalisation fin 2018. Moa : Ville de Pantin et epfif.

**2- Besançon** : après un workshop de deux journées de concertation et travail en commun des 3 équipes primées avec les différents acteurs du site « Ateliers Urbains Grand Besançon Synergie campus » (mission rémunérée), une consultation a été organisée. Altitude---35, mandataire d'un groupement, a remporté le marché pour une étude de conception urbaine et de programmation du Campus Bouloie-Temis à Besançon. Echéance juin 2019.

**3- Guebwiller** : après un workshop de deux journées de concertation et travail en commun des 3 équipes primées avec les différents acteurs du site, un cahier des

charges est à l'étude pour l'attribution d'un marché de conception urbaine à l'une des 3 équipes. Moa : ville de Guebwiller, NSC partenaire.

4- **Amiens** : après un workshop de deux journées et demi de concertation et travail en commun des 3 équipes primées avec les différents acteurs du site, un cahier des charges est à l'étude pour l'attribution de plusieurs marchés de conception urbaine à chacune des 3 équipes, sur des sujets différents à l'intérieur de la zone d'études. Moa : Amiens Métropole. *Le processus est montré dans le film « en Devenir » réalisé pour les 30 ans d'Europas, en 2018.*

5- **Ris-Orangis et Grigny** : les suites du concours sont en préparation pour 2019.

6- **Toulouse Métropole** : après un workshop de deux journées de concertation et travail en commun des 3 équipes primées avec les différents acteurs du site, un cahier des charges est à l'étude pour l'attribution d'un marché de conception urbaine au collectif constitué des trois équipes. Echéance fin 2019. Moa : Toulouse métropole.

7- **Lille** : les équipes ont été reçues in situ. Les suites du concours sont en préparation pour 2019. Moa : ville de Lille d'une part et MEL d'autre part.

8- **Evreux** : les équipes ont été reçues in-situ par le Maire. Les suites du concours sont actées et en préparation pour 2019. Moa : ca Porte de Normandie.

9- **Aurillac** : les équipes ont été reçues in-situ par le Maire, en réunion publique. Les suites du concours sont actées et en préparation pour 2019. Moa : ville d'Aurillac.

10- **Angers** : les équipes ont été reçues in-situ par le président d'Angers Métropole. Les suites du concours sont actées, une consultation est en cours. Echéance 2019.

11- **Bègles** : suite au départ du maire en 2018, puis son remplacement, les suites du concours sont pour le moment différées. Moa : Angers métropole.

### Europas 13

1- **Montreuil** : études urbaines comprenant des ateliers de concertation confiées à chacune des 3 équipes primées (F.Descolas, M.Garcia, A.Mondine (OYAPOK) / atelier Georges / M.Rhein, C.Chevalier, L.Maurice) – 2016- 2017. MOA : EPFif et ville de Montreuil. 2<sup>ème</sup> étape : Etude de faisabilité urbaine et architecturale confiée à Oyapock sur l'îlot Boissière. Toutes les études sont achevées. Pas d'autres suites.

2- **Metz Métropole**\_BA 128/ plateau de Frescaty : les 3 équipes primées (L.Lafont, T.Vergès, M.Catalan/ O.Follador, T.Nguyen, J.Launay et T.Rezé/ A.Allorent, F.Chenu, G.Nicolas) ont été missionnées pour un workshop de 2,5 jours, pour des rencontres et partages de points de vue avec les acteurs du site. Un accord cadre multi-attributaires a été attribué aux 3 équipes pour faire l'objet ensuite de consultations pour l'attribution de missions de maîtrises d'œuvres urbaines. A la fin de 2018, le projet est en cours de développement et de réalisations. Fanny Chenu architecture et urbanisme est en charge du Plan Guide. En cours. MOA : Metz Métropole et EPFI.

3- **Saint-Brieuc**, de la terre à la mer ! les trois équipes primées (C.Breton, P.O.Carpentier et M.Genevrier / I.Chervet/ N.Pineau, J.Chevalier, G.Chiari, N.Schmidt, M.E.Turpeau et A.Renimel/) ont été invitées à participer à des événements organisés par la ville et le CAUE ; puis un workshop sur l'espace public du centre ville a réuni les 3 équipes et les acteurs locaux ; ensuite les 3 équipes ont été consultées en 2016 pour la réalisation d'un plan guide des espaces publics du centre-ville. Lauréate : Iris Chervet. En 2018, les 3 équipes Europas sont à nouveau consultées pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre d'espaces publics de deux places du centre-ville. Lauréate : Iris Chervet. En cours. MOA Ville de Saint-Brieuc.

4- **Goussainville**, le vieux village : les 3 équipes primées ( F.Vidaling, C.Le Bivic / D.Levin, E.Bru, S.Bouillerot, F.Ricros /G. Duranel, F.Blaise, J.Lenoir/ ) se sont regroupées en collectif « Hyacinthes » et ont réuni un groupement de compétences

complémentaires pour l'attribution d'une étude urbaine :« étude de faisabilité du vieux pays de Goussainville ». Moa : CA Roissy pays de France et ville de Goussainville. Travail en cours.

5- **Vernon** : aménagement et rénovation du centre ville de Vernon : les 3 équipes (A.Rerat et L.LePendou / Maya Nemeta/ A.Crouzet, F.Domenech, A.Ferry, R.Manon) ont été invitées à constituer un groupement de façon à répondre à un appel d'offre restreint de marché de maîtrise d'œuvre d'espaces publics. Marché démarré en 2017. En cours d'exécution.

### Europan 12

1- **Saint-Herblain** – Quartier de Preux : après une étude de faisabilité confiée à chaque équipe (Atelier Chuck, Collectif Fil, Méline Ferré & Détroit architectes) en 2015, un marché accord cadre a été attribué, après consultation des 3 équipes, à l'atelier **Chuck**. Moa : Ville de Saint-Herblain. Achevé en 2018.

2- **Marseille Plan-d'Aou Saint-Antoine** : après une étude de faisabilité confiée aux deux équipes restées en lice (Concorde (FR) et Arki\_lab (DK), Moa : mru), un marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour la conception et la réalisation d'une partie des espaces publics est attribuée à l'équipe Concorde. Moa : Soleam (projet présenté dans le film coproduit par Europan « en devenir » 2018). Chantier en cours.

3- **Fosses, le village** : étude urbaine attribuée à l'équipe TERAU dirigée par Morvan Rabin et Aline Corréa-Bouric, après consultation des 3 équipes primées au concours (Collectif Bolehoro, atelier Terau et 2:pm architecture) 2015- 2018. Moa : ville de Fosses et ca Roissy Pays de France. Etude terminée. Suites envisagées en 2020.

4- **Paris-Saclay** : consultation des trois équipes (M. Tüür et Yoann Dupouy/ atelier Georges/ S. Jubert) pour l'attribution d'une étude urbaine "schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus Vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette". Rémunération des équipes non retenues pour la phase consultation. Moa : établissement public paris-saclay, université paris sud, ca + villes de Bures sur Yvette et Orsay  
Equipe retenue : Agence J (Suzanne Jubert) mission en cours.

### Europan 11

1- **Clermont-Ferrand** : site **Saint-Jean**, Etude de faisabilité urbaine pour l'implantation d'un lycée, pour la Ville de Clermont-Ferrand\_ étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence (C. Daubas, P. Bailly, G. Saffray / J. Avignon, J. Salomon, B. Manet/ J. Reuillard, A. Bleret, B. Rougery, L. Vedel) étude terminée, sans suite.

2- **Savenay** : site de la **Gare** : Etude urbaine et architecturale, (étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence : L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff/ M. Thuillier, L. Rouillet/ X. Wang, W. Tian)  
Puis accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine : L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff / lauréats de la consultation, 2013- 2018. Moa : communauté de communes Loire et Sillon. Amo : samoa. Processus en cours.

### Europan 10

1- **L'Isle-d'Abeau** : Etude urbaine et architecturale, aménagement de l'Eco-Quartier Champoulant (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : E. Mootz, M. Pelé / S. Martin, C. Duburcq/ C. Bessard, A. Blin). Moa : Epani et la Ville de L'Isle-d'Abeau ; puis mission d'urbaniste Zac Champoulant et avant-projet pour la réalisation de 90 logements collectifs, pour Isère Habitat, Sdh et Safilaf \_ E. Mootz, M. Pelé architectes. Processus terminé.

2- **Saintes: reconversion du site Saint-Louis**/ Etude urbaine et architecturale (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : M. Wotling, A.L. Bideaud/ E.



Besson, A. Serraj, H. Joinau, L. Perrot / M. Perrin, G. Barraud, A. Herral), puis M. Wotling, A.L. Bideaud architectes/ équipe lauréate de la consultation pour un Accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi de projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements), pour la Ville de Saintes. Processus interrompu en 2014.

3- **Seilh: aménagement du site de Laubis**/ Etude urbaine et architecturale pour Toulouse Métropole (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : H. Ambal, D. Rupp, T. Dufaud / I. Laraqui, M. Bringer/ S. Mocci, C. Atzeni, A. Dessi ( IT)) puis H. Ambal, D. Rupp, T. Dufaud architectes lauréats du Projet urbain -aménagement du site de Laubis (accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements). MOA : Toulouse Métropole. Processus en cours, y compris réalisation des espaces publics et réalisation architecturale à venir.

4- **Dunkerque** : Etude de faisabilité urbaine et architecturale, pour la création d'une passerelle entre le Môle 1 et le Quai Freycinet 2, pour Dunkerque Grand Littoral (étude confiée aux 2 équipes sélectionnées et mise en concurrence : O. Duffé, N. Tétu/ S. Van Den Breemer, E. Schuurmans). Pas de suite.

### Europain 9

1- **Mulhouse** : Etude urbaine et de faisabilité architecturale, 2008, pour la réhabilitation de 3 immeubles de 62 logements collectifs, Cité Sellier, pour Mulhouse Habitat. J. Coulombel architecte ; Etude rendue. Sans suite opérationnelle.

2- **Clermont-Ferrand** : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, pour la Ville de Clermont-Ferrand (étude confiée aux 2 équipes sélectionnées et mise en concurrence : G. Ramilien / A. Swinny, Adjisotériou , puis Etude de faisabilité-reconversion du bâtiment de l'Hôtel Dieu en bibliothèque, pour Clermont Communauté, G. Ramilien architecte. Le projet a été abandonné après 4 ans d'études et le site vendu à un aménageur privé.

3- **Saint-Chamond** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Halle 01, anciennes Acieries de Saint-Chamond, pour Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond. (étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence : E. Helft, R. Duley, G. Pinta, G. Dubu/ F. Galoo, A. Flavigny, M. Dal-Col, D. Bouvier/ C. Fénéon, P. Tetaz, J.B. Lestra architectes. sans suite opérationnelle.

4- **Le Havre** : Etude urbaine, architecturale et environnementale pré-opérationnelle requalification du Secteur Sud-Marceau, pour la Ville du Havre. (étude confiée à chacune des 2 équipes sélectionnées : P. Normier, E. Postec, C. Besseyre, P. Réach/ J. Deschamps, F. Goulet, P. Leroy, Debien, G. Le Pottier). Sans suite opérationnelle.

5- **Reims** : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur de la Chaussée Saint-Martin, Quartier Sainte-Anne, pour l'Effort Rémois et la Ville de Reims (étude confiée au groupement des 2 équipes après mise en concurrence C. Bour, A. Beau/ N. Reymond architectes. Sans suite opérationnelle.

### Europain 8

1- **Hénin-Carvin** : requalification des **Franges du Parc des Iles**, 2010, étude urbaine, architecturale et environnementale pour la Communauté Urbaine d'Hénin-Carvin. (étude confiée à chacune des 2 équipes sélectionnées, après mise en concurrence : P. Frinault, D. Jouquand/ F. Gantois architectes. Sans suites opérationnelles.

2- **Dijon**: requalification du **Quartier du Pont des Tanneries**, 2008-2010. Etude urbaine, architecturale et environnementale avec pour objectif la réalisation d'un éco-quartier pour la Ville de Dijon. Equipe M Volkwein, V. Gloria, E. Vincen architectes. L'étude s'est

terminée par la validation d'un plan directeur, plan de référence, préconisations urbaines architecturales et environnementales mais sans maîtrise d'œuvre urbaine.

3- **La Courneuve** : requalification du **Quartier de la Mairie**, 2006-2012. Etude urbaine, architecturale et environnementale en 5 phases .MOA Plaine Commune et Ville de La Courneuve. Equipe H. Loviton, K. Teisseire architectes. Etudes terminées, les espaces publics ont été réalisés selon les prescriptions de l'équipe.

#### **Europan 7**

1- **Reims** : **reconversion du site de la Caserne Jeanne d'Arc** : Etude urbaine et architecturale, pour la Saem de Reims puis Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Jeanne d'Arc, pour la Saem de Reims et la Ville de Reims ; Réalisation de 53 logements collectifs, 12 maisons individuelles en accession et 1 parc de stationnement de 53 places, pour Reims Habitat - N. Toury, A. Vallet équipe lauréate. Projet achevé en 2012.

2- **Villeurbanne** : aménagement du Terrain des Sœurs, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Villeurbanne. (étude confiée à chacune des 3 équipes sélectionnées, mise en concurrence : G. Delalex, Y. Moreau/ F. Nakache, F. Orihuela/ J. Odile, M. Guzy, M. Deroudilhe/. Processus sans suite opérationnelle.

3- **Valence** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de la Caserne Latour-Maubourg, pour la Ville de Valence ; Tardio, C. Djuric architectes. Etude réalisée, sans suite opérationnelle.

4- **Nanterre** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur République-Université, pour l'Epa Seine-Arche, puis Etude urbaine et architecturale, restructuration du Pôle de vie urbain et commercial du Quartier Parc Sud, pour la Ville de Nanterre ; équipe L. Gravier, S. Martin Camara architectes. Etude rendue. Sans suite architecturale.

#### **Europan 6**

1- **Marseille** : Etude urbaine et architecturale, **requalification des Ilots Salengro**, pour Euroméditerranée, puis Réalisation de 20 logements collectifs, pour la Sogima. J. Metz architecte, Berlin (DE). Projet achevé en 2007.

2- **Rennes** : **requalification du site Mac-Mahon**, Etude urbaine et architecturale ; puis mission d'urbaniste pour l'aménagement de la ZAC Mac Mahon, pour la Ville de Rennes. Puis Réalisation 27 logements collectifs et individuels, Zac Clémenceau, pour Aiguillon Construction. Equipe C. Nizou, J-F. Maurras architectes

3- **Montbéliard** : Etude urbaine, architecturale et environnementale, **requalification du site des Blancheries**, pour la Ville de Montbéliard. Equipe E. Dolent, P. Maillols, A. de Muizon, A. Roubaud architectes. Processus terminé, sans suite architecturale.

4- **Roubaix** : Elaboration du Cahier des charges du concours Maisons de ville Lille 2004, **Ilot Sarrail-Fabricants**, pour le Gie Lille 2004, l'Adulm et la Ville de Roubaix. Puis étude urbaine et architecturale, projet de parc de stationnement-silo public et locaux d'activités, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix. Puis étude urbaine, conception des espaces publics, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix. Puis réalisation 78 logements en accession et locatif, commerces, parc de stationnement de 72 places, pour Pierres & Territoires. B. Millet, J. Rousseau architectes. Projet achevé en 2010. *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°27 »*

5- **Clermont-Ferrand** : **requalification des Ilots Kessler-Rabanesse**. Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Clermont-Ferrand. Puis étude urbaine et architecturale, faisabilité de la séquence centrale des Ilots Kessler-Rabanesse, puis Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Kessler-Rabanesse, pour Logidôme et la Ville de Clermont-Ferrand. Equipe C. Boyadjian, P. Prével architectes. Projet réalisé à 80%, dont la place Louise Bourgeois inaugurée en février 2019.

**6- Sélestat : Etude urbaine et architecturale, 2010-2013** ; requalification du Secteur de la Gare, pour la **Ville de Sélestat**. L'Equipe Laurence Gourio, Sébastien Rozier, Christophe Touet Architectes (IXO architecture). Etude générale en 4 phases ; achevée ; suites opérationnelles envisagées.

#### **Europan 5**

1- **Brest** : Aménagement du site du **Moulin Blanc** : étude urbaine ; puis Réalisation espaces publics, boulodrome, jardin-belvédère, serres pédagogiques, sanitaires, pour la CUB. F. Defrain, O. Souquet architectes.

2- **Mulhouse** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Mertzau de la **Cité Wagner**, pour l'Opac Mulhouse-Habitat , puis Réalisation 15 logements collectifs, 19 logements intermédiaires, 8 maisons individuelles, 1 maison départementale des handicapés, 2 parcs de stationnement, pour Mulhouse-Habitat. Equipe P. Collin, C. Ott et J. Defer architectes ; *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°26 »*

3- **Reims**: Réalisation de 102 logements collectifs et individuels, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois.( équipe H.J. Achterberg, M. Foitzic, M. Herz, P. Krebs, M. Wagner, U. Winter architectes)

4- **Jeumont** : Requalification du **Quartier de la Gare** : Etude urbaine et architecturale, (les 2 équipes sélectionnées), pour la Ville de Jeumont. Puis Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le **Secteur Sud de Jeumont**, pour la Ville de Jeumont et l'Anru. Puis Réalisation 27 logements collectifs et individuels, pour Promocil. Equipe C. Guillot, R. Chelly architectes

Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le **Secteur Nord de Jeumont**, pour la Ville de Jeumont et l'Anru / Jeumont : Réalisation 30 logements collectifs et individuels, pour Promocil. M. Pelosse, C. Guyon architectes

5- **Villetaneuse** : aménagement du Secteur des **Ilots Allende-Centre Nautique**, Etude urbaine et architecturale, pour Plaine Commune, Plaine de France et la Ville de Villetaneuse, puis réalisation de 12 logements et 1 maison de l'emploi et de la formation, pour la Caps. F. Decoster, D. Klouche, C. Poulin architectes.

#### **Europan 4**

1- **Athis-Mons** : transfert du projet sur la ville de Nantes. Requalification de l'**Ilot Rieux**, Etude urbaine et architecturale, pour la Nantaise d'Habitations / Nantes : Réalisation 47 logements collectifs, un local d'activités et une crèche, pour la Nantaise d'Habitations et le Chu de Nantes. F. Dussaux, A. Lepoutre, V. Wattier.

2- **Athis-Mons** : Etude urbaine et architecturale, aménagement du site Bellevue, pour la Ville d'Athis-Mons. Equipe : L. Blanckaert, A. Béal architectes

3- **Grenoble** : requalification du **site Neppert**, Etude de faisabilité urbaine et architecturale, pour la Ville de Grenoble, puis réalisation 69 logements collectifs, 2 commerces, 1 bâtiment activités et bureaux, parc de stationnement de 60 places, pour Grenoble Habitat et Icade-Capri. Equipe : F. Defrain, O. Souquet architectes

4- **Strasbourg** : requalification de l'**Ilot de Lombardie**, Etude urbaine et architecturale, pour la Cus / Strasbourg : Etude urbaine, requalification de la Place du Schutteld, Ilot de Lombardie, pour la Cus . Etudes opérationnelles, projet de 35 logements collectifs, locaux activités et commerces, pour la Cus Habitat. Equipe : B. Ressouche, S. Bara, L. Gonin, architectes. Projet non réalisé ; en revanche, l'équipe a construit des logements dans le projet développé à Clermont Ferrand Zac Kessler-Rabanesse, pour Logidôme et la Ville de Clermont-Ferrand.

5- **Belfort** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de l'Erm, pour la Ville de Belfort et l'Autb. Elaboration du cahier des charges du concours pour la réalisation de

45 à 60 logements, pour l'Opdhlms du Territoire de Belfort. Equipe : A. de Robert de Hautequere, F. Noir et H. Steve architectes.

6- **Aubervilliers** : Etude urbaine et architecturale pour la réalisation de 50 logements collectifs et individuels, Zac Landy-Lamy, pour la Sem Plaine Développement et l'Opdhlms d'Aubervilliers. M. Macian, A. Jouannais, C. Rémond architectes et J. Kalt, B. Philippon, P. Schwab, I. Utard architectes (les 2 équipes sélectionnées)

Puis, Etude urbaine et architecturale, requalification des Impasses de La Villette, pour la Ville d'Aubervilliers.

Puis, mission d'urbaniste, Zac des Impasses de La Villette, pour la Sodedat / et Réalisation 42 logements collectifs, intermédiaires et individuels, pour l'Opdhlms d'Aubervilliers / P. Schwab, I. Utard architectes

### Europan 3

1- **Mulhouse** : Etude urbaine et architecturale, reconstruction de la résidence-foyer de jeunes travailleurs Neppert, **site Chopin-Neppert**, pour Mulhouse Habitat. Réalisation résidence-foyer de jeunes travailleurs de 80 chambres et locaux associatifs, pour Mulhouse Habitat. T.Maire, O. Meheux, A. Oesch architectes. (forment aujourd'hui l'agence TOA)

2- **Grande-Synthe** : requalification du **Secteur Sud de l'Albeck** Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Grande-Synthe. M. Flory et I.Moulin, architectes. Réalisation 10 logements collectifs et 14 maisons individuelles, pour l'Opac du Nord. M. Flory architecte.

3- **Grande-Synthe** : aménagement du **site du Moulin Basroch**, Etude urbaine et architecturale, pour la ville de Grande-Synthe et l'Agur puis Etude de faisabilité architecturale, projet de 24 maisons individuelles, pour le Cottage Social de Flandres. D.Trottin, E. Marin-Trottin architectes.

4- **Reims** : aménagement de la **Zac du Mont d'Arène**, Etude urbaine et architecturale, pour l'Effort Rémois puis Réalisation 107 logements collectifs, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois. E. Babin, J.F. Renaud et G. Le Penhuel architectes

5- **Lons-le-Saunier** : requalification du **Secteur Rive Droite - Rue Regard**, Etude urbaine et architecturale, pour l'Opdhlms de Lons-le-Saunier. Puis Réalisation 14 logements collectifs, locaux administratifs et un parc de stationnement public de 215 places, pour l'Opdhlms de Lons-le-Saunier. G. Reichardt, G. Ferreux architectes

6- **Meaux** : transfert du projet sur la vile de Liévin. Requalification du **Secteur Nord de la rue Marie Liétard**, Etude urbaine et architecturale, pour la Sem Artois Développement. Puis Réalisation 21 logements collectifs et un parc de stationnement de 61 places, pour la Sem Artois Développement. L. Paillard, A.F. Jumeau et L. Pénisson architectes.

7- **Plérin-sur-Mer** : aménagement du **Secteur des Coteaux de la Zac du Plateau**, Etude urbaine et architecturale pour la Ville de Plérin-sur-Mer et Armorique Habitat puis Réalisation 40 logements semi-collectifs, parc de stationnement de 40 places et espaces publics, pour Armorique Habitat et la Ville de Plérin-sur-Mer.

O. de Boismenu, D. Cronier, P. Lefebvre, L. Meister, J.M. Veillerot architectes / *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°23 »*

8- **Saintes**: requalification de l'**Ilot de l'Arc de Triomphe**, Etude urbaine et architecturale, pour la Semis et la Ville de Saintes. puis Réalisation 64 logements collectifs et individuels, locaux d'activités, parc de stationnement et espaces publics, pour la Semis et la Ville de Saintes. T. Babled, A.Nouvet, M. Reynaud architectes, *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°22 »*

*Projet également présenté dans le film « En Devenir » coproduit par europan France, 2018. [www.europan30ans.org](http://www.europan30ans.org)*

9- **Le Havre** : aménagement du Secteur du Rond Point, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville du Havre. K.Krokfors, S. Virolainen, J. Kaakko, K. Limakainen architectes, Finlande.

## **Europan 2**

1- **Saint-Herblain** : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour la Samo. N. Garo, M. Boixel architectes

2- **Bussy-Saint-Georges**: Réalisation 50 logements collectifs, pour la Sahlm de l'Arche. C. Marchadour, F. Sentein / C. Marchadour, F. Sentein architectes

Réalisation 25 logements, pour la Sahlm de l'Arche. B. Cuomo, P. Nikiforidis architectes

3- **Jaux** : Réalisation 48 logements collectifs, pour l'Opac de l'Oise. F. Magendie, V. Parent, C.Coursaris architectes

4- **Châteauroux**: requalification du site de Bitray, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Châteauroux. A. Taylor architecte

5- **Sète** : requalification des Quartiers Est, Etude urbaine et architecturale, pour Campenon Bernard et la Ville de Sète. S. Glaizol, D. Solis et S.Randic architectes

## **Europan 1**

1- **Plaisir** : Réalisation 32 maisons individuelles, pour Immobilière 3F. L. Swinnen architecte

2- **Elancourt** : Réalisation 57 logements collectifs et individuels, pour l'Opievoy. C. Chauvin, I. Minnazzoli architectes

3- **Guyencourt** : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour Logirel. V. Bastié, A. Bruguière, H. Fontaine, architectes

4- **Le Mans** : Réalisation résidence étudiants de 167 chambres, pour la Saeim du Mans et la Scic Amo. J.P. Calori architecte

5- **Nantes** : Réalisation 47 logements collectifs, pour la Samo et la Scic Amo. I. Devin, C. Rannou architectes

6- **Reims** : 41 logements collectifs, pour l'Effort Rémois. P. Cremonini, C. Lauvergeat et A. Gaubert, P.F. Moget architectes

7- **Bordeaux** : Réalisation résidence-foyer travailleurs de 102 chambres, pour la Sonacotra. F. Marzelle, I. Manescau et E.Steeg architectes

8- **Saint-Germain-en-Laye** : Etude urbaine et architecturale, réhabilitation de 180 logements, pour Immobilière 3F. H. Mouhot. P. Primard architectes

9- **Rezé-les-Nantes** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site du Secteur Port au Blé, pour ACL Développement. D. Maret, P. Gilbert architectes.